

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7544 SÉANCE DU 12 août 2024

**Sont présents:**

<b>Rémy Vincent</b>	<b>Grand Chef</b>
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial (absent)
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**ENTENTE DE FINANCEMENT - AMPHITHÉÂTRE DE WENDAKE**

**Attendu que** l'Amphithéâtre de Wendake (**Amphithéâtre**) a obtenu le mandat d'organiser divers événements dans les installations du Conseil de la Nation huronne-wendat (**CNHW**), situées au 100, boulevard Bastien à Wendake;

**Attendu que** certains des équipements et des installations de l'Amphithéâtre sont devenus désuets et méritent d'être remplacés afin d'optimiser et de bonifier la tenue d'événements et de spectacles au sein des installations du CNHW;

**Attendu que** la tenue d'événements au sein de ces installations engendrera des retombées touristiques, économiques et sociales;

**Attendu que** l'Amphithéâtre planifie un projet de revitalisation des équipements présents dans ces installations (**Projet**);

**Attendu que** le CNHW et l'Amphithéâtre souhaitent conclure une entente de financement afin de préciser et d'encadrer toutes les modalités de la contribution financière du CNHW;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 août 2024 Résolution adoptée  
1 abstention



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAQUE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7544 SÉANCE DU 12 août 2024

**ENTENTE DE FINANCEMENT - AMPHITHÉÂTRE DE WENDAQUE**

**Attendu que** le CNHW contribuera, sous réserve des conditions prévues à l'entente de financement, à un pourcentage maximal de 10 % du montant total du Projet prévu, et ce, jusqu'à concurrence de 200 000 \$;

**Attendu que** les parties doivent s'entendre sur l'ensemble du contenu et du coût des acquisitions prévues dans le cadre du Projet;

**Attendu que** cette somme sera versée selon les conditions prévues à l'entente de financement;

**Attendu que** préalablement à la signature de cette entente de financement, les parties doivent avoir toutes les autorisations nécessaires.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Denis Bastien, **appuyé** par le Chef familial René W. Picard, et **résolu** :

- **D'autoriser** le financement de l'Amphithéâtre de Wendake (**Amphithéâtre**) afin de financer son projet de revitalisation des équipements présents dans ces installations (**Projet**), à un pourcentage maximal de 10 % du montant total du Projet prévu, et ce, jusqu'à concurrence de 200 000 \$, le tout selon les termes et modalités prévus à l'entente de financement (**Entente**);
- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), l'Entente avec l'Amphithéâtre de Wendake;
- **D'autoriser** le directeur du Développement économique à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 août 2024 Résolution adoptée

**1 abstention**



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND